

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200304-DEL_20_03_04_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 06/03/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

Excusés : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

REGIE AUTONOME PERSONNALISEE « LA SCENE FERTOISE » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire présente la mise à disposition suivante :

- Mise à disposition de Monsieur David CHALLENGE, Directeur Général des Services Adjoint à La Ville de La Ferté-Bernard, auprès de « La Scène Fertoise », à raison de 2h/sem à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 contre – 0 abstention),

Décide de proposer Monsieur David CHALLENGE en tant que Directeur de la régie personnalisée « la Scène Fertoise »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints :

- A mettre en place et à signer la convention de mise à disposition de Monsieur David CHALLENGE entre la Ville et la Régie Autonome Personnalisée « La Scène Fertoise », avec effet au 1^{ER} avril 2020 et pour une durée de 3 ans renouvelable.
- A effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant de mener à bien ce dispositif.

Pour copie conforme,

Le Maire

Didier REVEAU